

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02556

Numéro SIREN : 338 442 296

Nom ou dénomination : A2WEB COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2023 sous le numéro de dépôt 17565

Désignation de l'entreprise SARL A2WEB COMMUNICATION				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 135 chemin du Maronnier 34190 CAZILHAC						
Numéro SIRET* 3 3 8 4 4 2 2 9 6 0 0 0 4 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014	1 089	016	1 089
	Immobilisations corporelles*		028	16 081	030	12 417
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	17 171	048	13 506
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 169	070	2 169
		Autres* (3)	072	503	074	503
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	21 087	086	21 087
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	23 759	098	23 759
	Total général (I + II)		110	40 930	112	13 506
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		7 622	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		762	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134		(5 271)	
	Résultat de l'exercice		136		18 153	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		21 266	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		982	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	3 000	172	5 174
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		6 157		
Total général (I + II + III)		180		27 423		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	815
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL A2WEB COMMUNICATION**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2022
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217		218	48 133	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	48 133	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	14 093	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	396			244	1 065	
	Rémunérations du personnel*						250	8 940	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 041	
	Dotations aux amortissements*						254	1 407	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	433	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	29 980
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	18 153
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280		
	Produits exceptionnels					(IV)	290		
	Charges financières					(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	18 153	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	18 153	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	169	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEL (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZEANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 seplecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	18 322	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 38 494		dont imputés sur le résultat :			360	18 322		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A2WEB COMMUNICATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 27 424 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable de 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 089			1 089
Immobilisations corporelles	15 266	816		16 082
Immobilisations financières				
Total	16 355	816		17 171
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 089			1 089
Immobilisations corporelles	11 010	1 407		12 418
Immobilisations financières				
Total	12 100	1 407		13 507
ACTIF NET				3 664

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 672 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif Immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 169	2 169	
Autres	503	503	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	2 672	2 672	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS-AVOIRS A RECEVOIR	360
Total	360

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 157 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	983	983		
Dettes fiscales et sociales	2 175	2 175		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 000	3 000		
Produits constatés d'avance				
Total	6 157	6 157		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 000			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACTURES NON PARVENUES	120
Total	120

A2WEB COMMUNICATION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 135 chemin du Marronnier

34190 CAZILHAC

338 442 296 RCS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Sophie PAQUET, propriétaire de | 6 parts |
| - Monsieur Yvan TODOROFF, propriétaire de | 494 parts |

soit un total de	500 parts
------------------	-----------

sur les cinq-cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Yvan TODOROFF préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération nette allouée à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 18 153,33 €, de la manière suivante :

- Une somme de 5 271,62 € à l'amortissement total du compte « Report à nouveau » débiteur de – 5 271,62 € qui ressortira ainsi à zéro
- D'affecter le solde sur le compte "Autres Réserves" pour un montant de 12 881,71 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'approuver la rémunération nette perçue par Monsieur Yvan TODOROFF, gérant majoritaire, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour un montant de 8 940,00 €, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

A2WEB COMMUNICATION

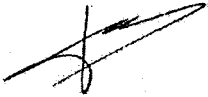
Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 135 chemin du Marronnier

34190 CAZILHAC

338 442 296 RCS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN **2023**

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
Sophie PAQUET 135 chemin du Marronnier CAZILHAC (Hérault)	6 PP	6		
Monsieur Yvan TODOROFF 135 chemin du Marronnier CAZILHAC (Hérault)	494 PP	494		
TOTAL sur les 500 parts composant le capital social	500 PP	500		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que l'ensemble des associés sont présents ou représentés, totalisant 500 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 500 voix.

Monsieur Yvan TODOROFF

Le Président de séance



La société continuera aussi de prendre en charge les cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives ainsi que la CSG et la CRDS de Monsieur Yvan TODOROFF qui se sont élevées au total de 4 607,00 € pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

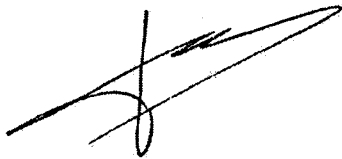
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant-associé et son associé.

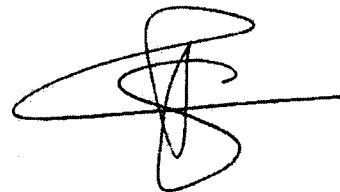
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Monsieur Yvan TODOROFF
Gérant et associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' followed by a horizontal stroke and a loop.

Madame Sophie PAQUET

son associé

A handwritten signature in black ink, featuring a large, complex loop with a horizontal stroke extending to the right.